

PROMOTIONS

Réservez en 2026 - installation au printemps 2027

PROMO # 1 : RÉSERVEZ TÔT - 10 %

Obtenez 10 % de rabais sur le remplacement de votre toile de piscine.

Pour profiter de la promotion, votre projet doit être réservé en 2026. Le dépôt, la prise de mesures et le choix de la toile doivent être complétés afin que nous puissions lancer la fabrication.

Votre toile sera mise en production à l'avance et conservée pour être installée au printemps 2027, dès que les conditions permettront l'installation.

PROMO # 2 : MODÈLES SÉLECTIONNÉS - 5 %

5 % de rabais supplémentaire sur les modèles sélectionnés présentés aux pages suivantes.

Ce rabais supplémentaire s'ajoute à la promotion Réservez tôt de 10 %, pour un rabais total pouvant atteindre 15 % sur les modèles admissibles, selon disponibilité.

Modèles présentés : Esagono, Sandstone, Raleigh Grey, Mica et Iceland.

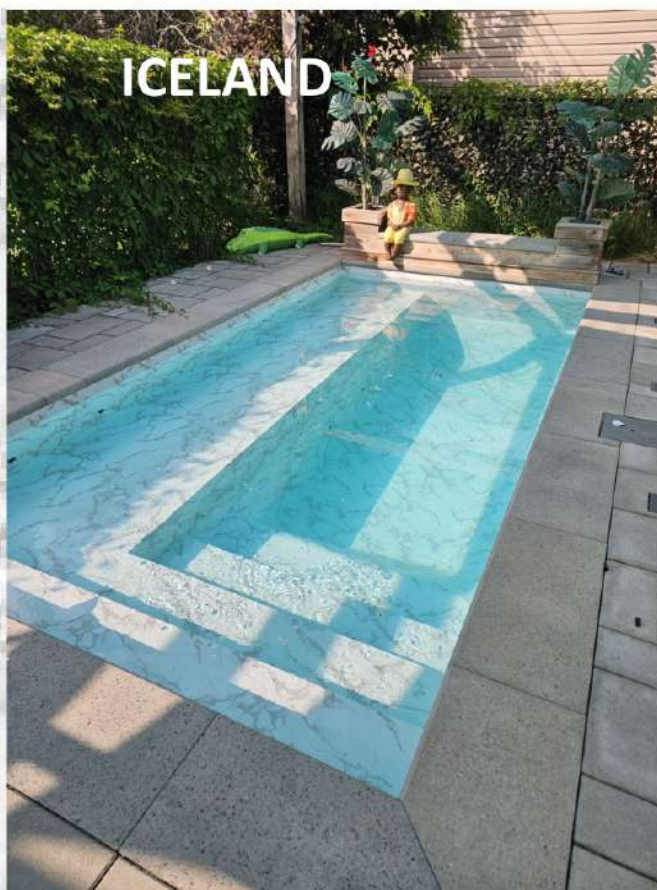
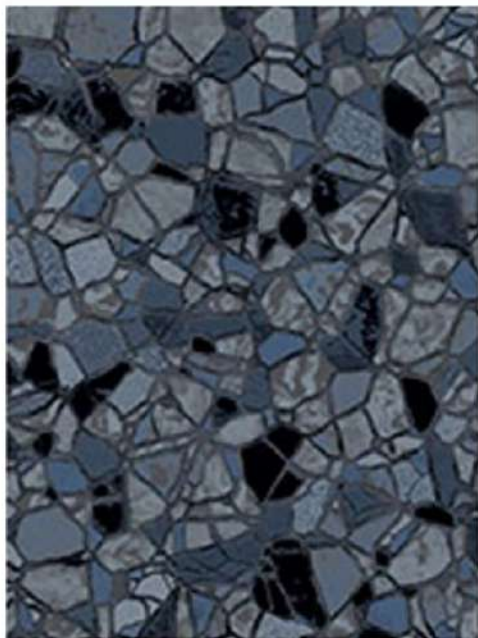
Conditions applicables. Les modèles sélectionnés sont offerts selon les disponibilités. Communiquez avec Piscine Hudon pour confirmer l'admissibilité de votre projet et du motif choisi.

MODÈLES SÉLECTIONNÉS



MODÈLES SÉLECTIONNÉS

MICA





GARANTIE LIMITÉE DE 25 ANS - TOILES DE VINYLE POUR PISCINE CREUSÉE 5 ANS À 100% / 20 ANS AU PRORATA

Conformément aux termes et conditions énoncés dans ce document, AquaFab garantit et convient de réparer ou de remplacer à sa discrétion, F.A.B. Terrebonne, toute toile qui s'avérerait défectueuse dû à la séparation d'une soudure et ce, pour une période de vingt-cinq (25) ans à partir de la date d'installation (note : une toile de vinyle a pour rôle et fonction de contenir le volume d'eau d'une piscine, l'apparence de la toile ne démontrant nullement la perte d'efficacité d'une toile). Les frais de main-d'œuvre, de transport, de remplissage d'eau, de produits chimiques et tous autres frais indirects ne sont pas couverts par cette garantie.

Advenant une soudure défectueuse (joint d'assemblage) survenant au cours des cinq (5) premières années, AquaFab assumera à sa discrétion et sans dépréciation (à 100%), les coûts liés à la réparation ou au remplacement de la toile de vinyle (matériel seulement). Les coûts de remplacement devront être préalablement approuvés par AquaFab.

Au cours des années suivantes, AquaFab assumera les coûts de la façon suivante :

Du début de la sixième année à la fin de la douzième année :	50% du prix de détail en vigueur
Du début de la treizième année à la fin de la vingtième année :	30% du prix de détail en vigueur
Du début de la vingt et unième année à la fin de la vingt-cinquième année :	15% du prix de détail en vigueur

Termes et conditions de cette garantie :

- 1- Cette garantie exclut entre autres choses, mais sans s'y limiter, les dommages résultants d'une mauvaise installation, d'une négligence, d'un manque d'entretien ainsi que les dommages causés par le vent, la glace et les catastrophes naturelles.
- 2- Cette garantie exclut, sans s'y limiter, les dommages autres qu'un décollement à un joint d'assemblage tels que les déchirures, les coupures, les perforations et les éraflures.
- 3- Cette garantie exclut entre autres choses, mais sans s'y limiter, le rétrécissement, le plissage, le blanchiment et les décolorations de tous genres, sans égard à leurs causes. Il est de l'unique et entière responsabilité du consommateur de surveiller les paramètres chimiques de l'eau selon les recommandations d'usage (vous référez à titre de référence au verso de ce document) afin d'éviter tout déséquilibre des paramètres et/ou surproduction de chlore qui pourrait affecter, altérer et/ou décolorer une toile de vinyle. Il est important de surveiller de près le fonctionnement de tout générateur de chlore automatisé afin d'éviter les problèmes précédemment cités.
- 4- L'alignement des motifs et la position du ou des joint(s) de mur, ne sont pas considérés comme des vices au sens de la présente garantie si la toile répond à sa fonction première.
- 5- Aucun revendeur, agent ou salarié d'AquaFab n'est habilité à modifier, proroger ou prolonger la présente garantie.
- 6- Cette garantie n'est pas transférable et s'applique seulement pour un usage résidentiel.
- 7- Toute demande de réclamation doit être adressée directement au détaillant AquaFab autorisé.
- 8- En cas de litige relativement à un produit fabriqué par AquaFab, les parties s'entendent à l'effet que ledit litige sera réglé par les lois du Québec, que les parties élisent domicile dans le district de Terrebonne et confient à ce district, juridiction exclusive en cas de litige entre elles.

EN AUCUN CAS, AQUAFAB NE SERA RESPONSABLE ENVERS VOUS OU TOUTE TIERCE PARTIE POUR QUELQUE DOMMAGE INDIRECT EXEMPLAIRE, SPÉCIAL OU PUNITIF INCLUANT DES PERTES DE PROFIT OU LES DOMMAGES RÉSULTANTS D'UN DÉFAUT DU PRODUIT ET CE, MÊME SI AQUAFAB A ÉTÉ AVISÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TEL DOMMAGE. NONOBTANT TOUTE CLAUSE À L'EFFET CONTRAIRE, LA RESPONSABILITÉ D'AQUAFAB ENVERS VOUS POUR TOUT MOTIF DE TOUTE NATURE ET SANS ÉGARD À LA NATURE DES RÉCLAMATIONS, SERA LIMITÉE AU MONTANT PAYÉ PAR VOUS POUR LE PRODUIT AQUAFAB AYANT ÉTÉ ACHETÉ.





Quelques recommandations

1- Entretien

Afin d'assurer la longévité de votre toile, il est important de respecter le dosage des produits chimiques et de se conformer aux spécifications des fabricants de produit. Un mauvais dosage de produits pourrait décolorer, blanchir, rétrécir ou faire plisser votre toile.

- Vérifiez l'eau trois (3) fois par semaine.
- Les produits doivent être dissous avant d'être ajoutés à l'eau.
- Le système de filtration doit être en fonction lors de l'ajout de produits.
- Les produits doivent être ajoutés lentement, à proximité du retour d'eau.
- Évitez de verser les produits dans la partie la moins profonde.
- Ne jamais utiliser de fortes concentrations de chlore (supérieure à 3PPM) ou de brome (supérieure à 4PPM) sur une longue période.
Attention : Les générateurs de chlore automatisés (« machines au sel ») peuvent provoquer une concentration en chlore élevée.
- Maintenez le PH entre 7.2 et 7.8 pour assurer une efficacité optimale des produits.
- Obtenez les conseils d'un spécialiste en produits.
- Si vous utilisez un équipement automatique, vérifiez auprès de votre installateur qu'il est adapté à votre piscine et qu'il est en bon état.
- Effectuez un brossage et passez l'aspirateur régulièrement.
- Aérez quotidiennement en saison toute piscine équipée d'une toile solaire ou d'une couverture automatique afin d'éviter toute concentration excessive de produits chimiques pouvant s'avérer destructive pour la toile de vinyle.
- Évitez de laisser tout objet flottant pour de longues périodes d'inactivité afin d'éviter tout frottement contre la toile.
- Utilisez soigneusement tout produit nettoyant pour le vinyle, ne jamais le vaporiser sur la toile directement et ne jamais utiliser de produits d'entretien ménager et de brosses à poils durs.
- Évitez tout nettoyage excessif et trop fréquent afin d'éviter d'endommager la toile.

2- Sécurité

Le propriétaire est le seul responsable de la sécurité de la piscine. Assurez-vous que les utilisateurs de votre piscine soient informés des règles de sécurité.

- Informez les utilisateurs sur les pentes, la forme et la profondeur de votre piscine.
- Ne jamais être seul lors de la baignade.
- Supervisez les enfants en tout temps.
- Votre piscine doit être clôturée et l'accès doit être verrouillé.
- Ne tolérez aucun chahut autour et dans la piscine.
- Installez le câble de sécurité délimitant la zone profonde.
- Ne jamais se baigner sous l'influence de la drogue ou l'alcool.

Les équipements pour plonger et/ou glisser sont potentiellement dangereux et nous n'en recommandons pas l'utilisation. Si vous faites le choix d'utiliser de tels équipements, consultez le fabricant de l'équipement afin de déterminer si votre piscine est conforme à son utilisation et pour en connaître les règles d'utilisation. Apposez aussi des étiquettes "Plongeon Interdit" autour de la piscine.